

## Groupements de femmes rurales au Burkina Faso : Enjeux et défis pour un développement durable



Félix Ouedraogo<sup>1</sup>

Mars 2018

### Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

<sup>1</sup> Doctorant en Sciences politiques et sociales à l'UCL/Belgique ; Ingénieur de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés /Centre Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique ; Ouagadougou, Burkina Faso.

Photo : Félix Ouedraogo, Association des femmes productrices de savons à base de beurre de Karité ; Commune Bagré, Burkina Faso.

*Cette journée phare du huit mars relative aux droits des femmes n'existerait probablement pas si en amont, il n'y avait eu des pressions régulières des mouvements de femmes au niveau international. A deux semaines du colloque portant sur les enjeux des mouvements de paysannes et de femmes rurales au Nord et au Sud<sup>2</sup>, voici une analyse qui apporte un éclairage sur la situation des organisations de femmes rurales burkinabè et présente leurs forces, leurs faiblesses et leurs défis. Elle prend en compte des documents officiels et des articles scientifiques relatifs à la problématique du genre en Afrique et, de façon particulière, au Burkina Faso. Elle se base aussi sur des entretiens réalisés avec des personnes-ressources concernées par le thème.*

Au Burkina Faso, la volonté existe de déployer des politiques, des voies et des moyens pour améliorer la participation politique économique sociale et culturelle des femmes et des personnes vulnérables au processus de développement du pays. Cette posture est déclinée dans le Plan national de Développement Economique et social du Burkina Faso (PNDES, 2016-2020).

### **La reconnaissance de la place des femmes rurales burkinabè**

Ces réflexions nouvelles ont cours aujourd'hui parce qu'il est reconnu - comme l'affirme Charmes, J. (2005) - que la participation des femmes à l'activité économique en Afrique de l'Ouest est élevée. Toutefois, dans le domaine agricole par exemple, cette participation se limite généralement à la contribution des femmes aux activités agricoles en tant qu'aides familiales ou encore à la réalisation d'activités informelles et indépendantes dans le commerce. Et comme le signale Traoré (2017), les femmes en milieu rural s'impliquent non seulement dans les activités d'intérêt commun, mais aussi dans des activités d'entraide et de soutiens mutuels et multiformes. Cette donne révèle la femme rurale comme une actrice à part entière du développement local.

Amousou (2010) souligne que la non prise en compte de façon structurelle de la « dimension genre » dans les politiques et programmes de développement conduit à une non-efficacité de ceux-ci. Qu'elle soit agricultrice, cheffe de famille ou commerçante, la femme pourrait être impliquée de façon équitable dans les différents projets de développement. Et ceci est une condition fondamentale pour un développement harmonieux et durable.

### **L'organisation collective des femmes rurales burkinabè**

Selon le Ministère de la Promotion de la Femme (MPF, 2009), les contraintes à l'autonomisation économique et sociale de la femme résident aussi bien à l'échelle du ménage que de la société. Cependant, loin de s'apitoyer sur leur sort, les femmes rurales burkinabè s'organisent en structures faitières sous l'impulsion de l'État et/ou des organismes de développement (ONG et associations) afin d'améliorer leur situation au sein de la société. En effet, elles mettent en œuvre des activités orientées vers plus d'autonomie économique dans le but de jouer un rôle de plus en plus important de participation au développement local. Le nombre important de femmes qui, aujourd'hui, sont membres d'un groupement ou d'une association est une des caractéristiques de cette dynamique. En 2004 déjà, la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B) était installée, selon sa direction,

---

<sup>2</sup> Voir programme du colloque du 22 mars 2018 en ligne : <https://www.entraide.be/Elles-cultivent-Qui-recolte>

dans 207 Unions départementales réparties sur 38 provinces du Burkina Faso. Elle compte 3.700 membres. Selon les statistiques fournies par la CPF, sur 19 provinces, la FENAFER-B assure atteindre un taux de présence de 53% et un taux de structures de 10% (CPF, 2004).

Pour mieux comprendre ces constats, retraçons d'abord l'évolution historique de la prise en compte du genre dans le pays (point 1) avant de traiter spécifiquement des groupements des femmes rurales (point 2).

### **1. Evolution politique de la prise en compte du genre au Burkina Faso**

Dans les pays en développement tels que le Burkina Faso, la prise en compte progressive du genre dans les projets et actions de développement a été imposée à travers les conditionnalités d'octroi de l'aide au développement. C'est ainsi que l'essentiel des changements positifs dans la prise en compte du genre est intervenu au fil du déploiement des projets et programmes de développement financés par le biais de la coopération bilatérale Nord-Sud et multilatérale (Ouoba. R; Tani. M; Touré. Z, 2003).

Les premiers projets « orientés genre » étaient des projets visant l'égalité entre les hommes et les femmes pour ce qui concernait l'accès à l'éducation. Toutefois, ce sont les actions des structures associatives visant le renforcement de l'autonomie des femmes qui ont été véritablement déterminantes dans la dynamique d'émancipation de la femme burkinabè.

Au plan politique, la situation des femmes a connu une dynamique positive avec la politique révolutionnaire du Président Thomas Sankara, qui a marqué l'introduction de la « dimension genre » dans les référentiels de développement au Burkina Faso (premier plan quinquennal de développement populaire (1985-1990)).

La révolution du Président Sankara prit fin en 1987, puis l'enthousiasme pour l'implication des femmes dans les programmes de développement est retombé. Par exemple, la première version du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2001-2003) ne tenait pas compte de façon explicite du principe de l'égalité des sexes. Face aux critiques, ce référentiel de développement a été revisité en 2009. C'est dans le sillage de cette révision que la même année, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté la Politique Nationale Genre (PNG 2009/Burkina Faso).

Le CSLP a pris fin en 2010 et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) qui lui a succédé a vu se matérialiser la prise en compte du genre dans la loi portant sur le Code général des collectivités territoriales, à travers des projets de développement communautaires en milieu rural. Cette révision a favorisé l'organisation des femmes rurales en groupements et associations au Burkina Faso.

Aujourd'hui, la politique qui sert de base aux actions de promotion de la femme est le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020). Ce plan se caractérise par la prise en compte du genre à travers son objectif plus large de construire un développement qui tienne compte des spécificités régionales par la valorisation des potentialités locales pour plus d'équité spatiale et de paix sociale.

Au regard du caractère transversal de la problématique de l'implication du genre au processus de développement, le Secrétariat Permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) a été mis en place en 2003 avec pour objectif la coordination de la prise

en compte du genre au plan institutionnel suivant trois axes : l'institutionnalisation de l'approche genre par le renforcement des capacités; l'appui à l'intégration du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action; la prise en compte du genre dans le partenariat avec les structures (Etat, société civile...) (Ouoba. R, Tani. M et Touré. Z, 2003).

L'organisation des femmes en milieu rural s'est faite autour des enjeux visant une autonomisation économique des femmes. C'est ainsi que l'appui des pouvoirs publics s'est prioritairement orienté vers la mise en place de structures de soutien aux agricultrices, aux transformatrices locales, aux commerçantes.

## **2. Les groupements et associations des femmes rurales : entre contraintes, opportunités actuelles et défis futurs**

### **Un soutien existant, mais faible**

Au-delà de la prise en compte effective de la situation spécifique des femmes, et du genre en général, les politiques de développement au Burkina Faso se sont matérialisées par la mise en œuvre d'actions concrètes visant à améliorer la situation des genres. L'une de ces actions initiées par l'Etat burkinabè est la mise en place d'un « Fonds commun genre » qui, en 2016, a financé à hauteur de 450.000 000 de FCFA (700.000 euros) huit projets portés par des institutions de promotion du genre (le faso.net, 2016).

L'accès au foncier rural reste une des questions transversales de développement en milieu rural. Ainsi, pour faciliter l'accessibilité des femmes aux terres arables, l'Etat du Burkina Faso a défini et réservé aux femmes un quota de 30% des terres qu'il a aménagées pour le développement des cultures irriguées. Cependant ce quota peine à être respecté.

Selon l'Association d'Appui et d'Eveil Pugsada (ADEP, 2015), l'élaboration des textes de loi ne tient pas assez compte de la réalité quotidienne, notamment de la force des normes traditionnelles relatives au foncier. Elles sont nombreuses les situations où a prévalu le droit coutumier devant le Code des personnes et de la famille et le Code pénal. En somme, l'application des mesures et les lois visant non seulement à encadrer au mieux la participation des femmes aux processus productifs, mais aussi à améliorer son autonomie économique semblent le principal défi pour l'État burkinabè. Il est donc impérieux que des actes politiques forts viennent en appui aux structures qui se battent sur le terrain pour une émancipation véritable des femmes. La dynamique organisationnelle impulsée par les pouvoirs publics est déjà un pas considérable qu'il s'agit d'appuyer.

### **Une dynamique politique et organisationnelle porteuse d'espoir**

Le monde associatif burkinabè a vu naître ses premières organisations associatives en 1958 à l'initiative des sœurs religieuses occidentales. C'est en 1968 que s'est formée l'association des femmes voltaïques qui, alliées à d'autres organisations de femmes, ont créé une structure faitière dénommée la Fédération des Femmes Voltaïques (FFV).

A cette période, soutient l'ADEP (2016), les plateformes de revendications des femmes visaient un meilleur accès des filles à l'éducation et aux soins de santé. Cet élan a été boosté par la politique révolutionnaire du Président Thomas Sankara qui, le 8 mars 1987, posait clairement la problématique du genre (voir encadré).

*« Les hommes et les femmes du Burkina Faso doivent dorénavant modifier en profondeur l'image qu'ils se font d'eux-mêmes à l'intérieur d'une société qui, non seulement détermine de nouveaux rapports sociaux, mais provoque une mutation culturelle en bouleversant les relations de pouvoir entre hommes et femmes, et en condamnant l'un et l'autre à repenser la nature de chacun. »*

Extrait du discours du 8 mars 1987 du président Thomas Sankara : « La libération de la femme : Une exigence du futur. »

Dans les années 2000, le processus de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP 2001-2010) a permis au gouvernement du Burkina Faso d'adopter, en juillet 2009, sa Politique Nationale Genre (PNG) et un Plan d'Action Opérationnel (PAO). C'est dans le cadre de l'exécution du PAO/PNG, que le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre a défini le Programme Transitoire de Renforcement des Capacités des Acteurs (PRCA). Ce programme visait le renforcement des capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre de la PNG, en vue d'une meilleure coordination et d'une intégration transversale du genre dans les différents domaines, secteurs, et milieux de vie (ADEP, 2016).

### **La construction des organisations de femmes rurales au Burkina Faso**

La construction des organisations de femmes rurales est le fruit de l'évolution récente de la société et elle constitue un moteur de changement au sein des communautés rurales. Comme l'a signifié Lavigne et al (1994), les organisations rurales sont à la fois conséquence et moyen de changement : elles sont le lieu privilégié d'observation des dynamiques sociales face aux enjeux locaux et nationaux.

En 1989, en créant le Projet National Karité, l'Etat burkinabè a favorisé le regroupement des femmes rurales dans près de 1400 organisations féminines (Média terre, 2013). On les retrouve dans la production artisanale et semi-artisanale du beurre et de produits cosmétiques. C'est cette dynamique qui a été entretenue jusqu'à la naissance de la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B) en 2001 et par bien d'autres structures qui ont aussi renforcé le processus d'émancipation de la femme rurale.

La croissance des groupements féminins en milieu rural constitue aujourd'hui le moteur de la participation des femmes aux processus productifs locaux. Ces structures ont pu présenter des lacunes administratives et organisationnelles. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a souligné par exemple une maîtrise insuffisante des objectifs, du rôle des coopératives et de leur fonctionnement, de la transparence dans le fonctionnement et de la gestion administrative ainsi qu'une confusion avec les associations à but non lucratif (MAH, 2011).

Pour faire face à ce type de difficultés, les productrices ont été accompagnées dans leur processus de professionnalisation organisationnelle par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), plateforme nationale d'organisations regroupant plusieurs fédérations nationales et qui compte plus de 36000 groupements et coopératives (ADEP, 2016). Au sein de cette structure, les femmes rurales ont pu trouver un cadre de conseils, d'expression et de préparation de plaidoyers pour la défense de leurs intérêts spécifiques. Par ailleurs, sous l'impulsion de cette Confédération Paysanne, le développement des groupements villageois féminins a constitué une étape importante vers une meilleure intégration des femmes au processus de développement de la production agricole. Le 1<sup>er</sup> mars 2014, la Confédération Paysanne du Faso (CPF) a été à l'initiative d'une conférence publique tenue en partenariat avec le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales SPONG et Oxfam, afin de réfléchir sur le rôle des femmes dans la mise en œuvre du Programme national du secteur rural (PNSR/Burkina) et de la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition initiés par l'Etat (Cpf.bf.org, 2014).



Photo : Félix Ouedraogo. Association des femmes productrices et transformatrices locales de tomates fraîches. Commune rurale de Boussouma, Burkina Faso.

### **Défis politiques, culturels et sociaux pour une participation plus équitable de la femme rurale burkinabè au développement durable**

Au cours d'un entretien, Madame Tinta, représentante des groupements de femmes rurales de la commune de Dandé<sup>3</sup> a souligné le caractère inadapté des conditions de financement des activités des femmes par rapport à leurs conditions réelles de vie en milieu rural. Cette réalité est partagée dans différents contextes ruraux à travers le pays. D'ailleurs, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (2015) a signalé que l'absence de garanties est la

<sup>3</sup> Entretien réalisé le 19 septembre 2017 à Dandé, Burkina Faso.

principale contrainte (51,1%) d'accès au financement des femmes rurales. Il serait donc souhaitable que les programmes et projets de soutien à l'autonomisation des femmes en milieu rural burkinabè subissent des réaménagements techniques en ce qui concerne les conditions d'accès au financement productif. Comme exemple, il faudrait assouplir les principales conditions d'octroi de crédit notamment les garanties demandées aux femmes par les structures de financement locaux.

Au Burkina Faso, la société civile et les ONG ont une influence non négligeable sur les actions étatiques en matière de développement. Elles pourraient dès lors s'impliquer davantage dans le plaidoyer en faveur de l'égalité des genres. C'est dans ce sens qu'Enda-Europe (2013) suggère de doter les femmes de moyens pour accroître leur professionnalisation afin de répondre au mieux aux défis d'une économie durable, équitable et durable soutenable. Les défis ne manquent pas :

- Des formations sont nécessaires, pour réaliser des activités génératrices de revenus en milieu rural (maraîchage, commerce, artisanat local). De plus, des personnes-ressources ont évoqué une plus grande réceptivité des femmes par rapport aux hommes en ce qui concerne l'application des contenus de formation (Tiko Ema, 2016). De ce fait, il apparaît clairement que les pouvoirs publics pourraient renforcer l'implication des femmes aux séances de formation en milieu rural, quel que soit le domaine d'activités ciblé.
- Ces programmes de formation seront d'autant plus efficaces s'ils s'appuient sur la dynamique organisationnelle locale. Pour la plupart des personnes interviewées, il est fondamental de s'appuyer sur les groupements existants en les organisant au mieux afin de répondre aux objectifs définis.
- La prise en compte des normes sociales culturelles des milieux d'action s'avère aussi indispensable pour favoriser l'acceptabilité sociale locale de la dynamique de développement impulsée par les pouvoirs publics.
- Des campagnes de formations sur les droits civiques et politiques des femmes sont à organiser afin de donner une impulsion positive à la représentativité des femmes dans les instances publiques.

## Conclusion

En milieu rural burkinabè, la femme joue un rôle majeur dans la sécurité socioéconomique des ménages. Lorsqu'elle n'est pas exploitante agricole ou employée agricole, elle est commerçante au marché local. Toutefois, cet effort n'est assez pas soutenu, tant dans la communauté locale qu'au niveau étatique. Le soutien étatique aux femmes reste insuffisant et aujourd'hui encore, la situation socioéconomique de la femme rurale burkinabè est à améliorer.

L'essentiel des actions menées par l'Etat en faveur de l'émancipation de la femme burkinabè et de l'égalité des genres prend comme référence la Politique Nationale Genre (2009) ainsi que la mise en place de fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes. Toutefois, le dynamisme dont les femmes font preuve en milieu rural et leurs quêtes d'une égalité en

matière d'accès aux moyens de production et du contrôle de ceux-ci ont impulsé leurs regroupements en organisations rurales (groupements), en associations et en structures faitières tels que la FENAFER-B, UNERIZ (Union Nationale des Etuveuses de Riz du Burkina) et bien d'autres structures informelles. Ces organisations féminines se sont construites au Burkina comme partout en Afrique subsaharienne dans un contexte d'ouverture du milieu rural à un environnement socioéconomique plus large à même de permettre aux femmes de se rapprocher des institutions de développement.

Toutefois, des actions structurelles supplémentaires visant à une autonomie sociale et économique des femmes – comme par exemple le renforcement de la participation des femmes aux instances de gestion du foncier rural - restent à déployer non seulement par l'Etat, mais aussi par les organisations de la société civile. De même, un accroissement du plaidoyer des organisations féminines en faveur de la formation et de la professionnalisation des femmes rurales est aussi une étape nécessaire à la dynamisation des activités productives et commerciales des femmes. La poursuite du processus de scolarisation intégrale des filles devrait rester une priorité de l'Etat Burkina dans sa quête d'une société juste et équitable.

Les défis sont nombreux pour atteindre un développement harmonieux et durable au Burkina Faso. Les groupements des femmes rurales burkinabè participent de cette quête. Ils sont à saluer et à renforcer !



Photo : Félix Ouedraogo. Séance de production de savons à base de beurre de Karité. Association des femmes productrices de savon. Commune Bagré, Burkina Faso.



## Bibliographie

- (ADEP, 2016). Association d'Appui et d'Eveil Pugsada), Membre observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples Chevalier de l'Ordre du Mérite burkinabè « *analyse genre des acteurs de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso* » rapport final. 2015.
- Almeida. (2007). « *Femmes et processus électoraux* », Actes d'un atelier national de formation.
- Amousou. (2010). « *Femme et développement durable au Sahel : analyse des politiques nationales et des agences d'aide au Burkina Faso et au Mali* », Paris, Karthala, OCDE, Club du Sahel.
- Charmes, Jacques. (2005). « *Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance* », Revue Tiers Monde, 2/ (n° 182), p. 255-279.
- CSPL (2003). « *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté* » Ministère de l'Economie et des Finances : Rapport de mise en œuvre. Burkina Faso.
- Enda-Europe. (2013). « *Les relations femmes-hommes dans les filières agro-alimentaires en Afrique de l'Ouest* ». Recueil d'expériences d'ONG françaises et ouest-africaines.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).(2015). « *Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 Epargne et accès aux crédits* » Burkina Faso.
- Jacob, Jean-Pierre, and Philippe Lavigne Delville. (1994). « *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques* ». Paris: APAD / Karthala / IUED.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique. (MAH). (2011). Bureau central du recensement général de l'agriculture. « *Rapport d'analyse du module Maraîchage* ».
- Ministère de la promotion de la femme. (MPF). (2009). « *Document de la Politique Nationale Genre* » Burkina Faso.
- Ministère de l'économie et des Finances (MEF). Burkina Faso. (2016). Plan National de développement économique et social. (PNDES 2016-2020).
- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable SCADD (2011-2015).
- Ouédraogo. F. (2016). *Dynamiques locales et transition agro écologique : le cas du maraichage au Burkina Faso (région des hauts-bassins)*. Mémoire de Master Complémentaire Université Catholique de Louvain-la Neuve. 2016.
- Traoré Mariam. (2017). « *Contribution du genre à la production maraîchère* ». Mémoire de Master. Université Aube Nouvelle.

<http://lefaso.net/spip.php?article73949> consulté le 10 Novembre 2016.

[www.cpf.bf.org](http://www.cpf.bf.org)

[www.fsp.enda-europe.org](http://www.fsp.enda-europe.org)

[www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml](http://www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml)

<http://thomassankara.net/la-liberation-de-la-femme-une/>

<https://www.mediatorre.org/afrique-ouest/actu,20130225101318.html>